

## VOYAGES DANS LE DESERT CONDITIONS DE VENTE

- Nos prix s'entendent TVAC 21 %.
- Les participants prennent en charge et organisent leurs transferts A-R jusqu'à Ouarzazate (Maroc). La prise en charge par l'école de pierre SPRL se fait à partir du samedi matin à Ouarzazate jusqu'au vendredi soir.
- Chaque participant se chargera d'avoir une assurance personnelle de rapatriement et de couverture des frais médicaux au Maroc.
- La lettre de décharge doit être complétée et signée avant le départ.
- Un acompte de 50% par virement sur le compte de l'école de pierre SPRL valide la réservation du voyage. A partir de 3 mois avant la date du départ l'acompte n'est plus remboursable.
- Le solde du voyage doit être déposé sur le compte de l'école de pierre SPRL un mois avant la date du départ. A partir d'un mois avant la date départ, le montant du voyage ne pourra être récupéré. Si le solde n'a pas été payé à cette date, il sera néanmoins dû.
- En cas d'annulation pour raison grave (décès, maladie grave sur présentation d'un certificat médical) entre J-1 et J-15, un remboursement de 25% sera envisageable. En cas d'annulation entre J-15 et J, aucun remboursement ne sera possible.
- Nos prix tiennent compte de l'ensemble des éléments décrits dans notre offre.
- Le cocontractant reconnaît avoir pris connaissance de ces conditions générales et les accepte dans leur intégralité.